



## **Port de plaisance de Lachine : rectification de faits sur le bilan financier 2020 de l'arrondissement de Lachine**

**19 avril 2021 – Lachine.** Un article publié le 19 avril 2021 dans le journal Métro Montréal par Alexandre Sauro fait état que la marina de Lachine a enregistré 500 000 \$ de déficit en 2020. Toutefois, il aurait été très important de préciser et de faire la distinction entre un déficit réel et un déficit budgétaire. En effet, une cible budgétaire prévue par la Ville de Montréal versus un résultat réel au bilan ne peut être considérée comme un déficit d'opération. « Or, c'est ce que laisse entendre, à tort, l'article, selon l'information transmise par la mairesse de Lachine, Madame Maja Vodanovic », affirme la porte-parole de l'Association des plaisanciers du Port de plaisance de Lachine (APPPL), Josée Côté.

Comment Mme Vodanovic peut-elle affirmer qu'elle « épongera ce déficit [irréal et budgétaire] grâce aux économies réalisées dans d'autres secteurs de services de l'arrondissement ? ». L'arrondissement ne peut éponger un déficit qui n'existe pas. Par exemple, si une personne estime qu'elle va gagner 100 000 \$ de revenus incluant les bonis dans l'année, et qu'à la fin de l'année, elle n'a gagné que 80 000 \$, elle n'a juste pas atteint son objectif, sa cible. Il n'y aura pas – 20 000 \$ inscrit à son compte bancaire.

Il est important de souligner que plusieurs faits concernant les résultats financiers du Port de plaisance de Lachine, avancés par l'arrondissement de Lachine, se contredisent. La Ville de Montréal affirmait, le 13 août 2020, lors de sa visioconférence que la marina a généré un surplus d'exploitation moyen de 100 000\$/an entre 2015 et 2019, comment peut-elle arriver à un déficit gonflé à 500 000 \$ pour 2020? L'APPPL aimerait donc apporter un éclairage en se basant sur le bilan des résultats réels. Pour ce faire, elle déposera une demande d'accès à l'information pour obtenir le bilan complet et détaillé au 31 décembre 2020.